



COMPTE RENDU PRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2019

1 / EVOLUTION DU PERIMETRE TERRITORIAL ET REFORMES STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE (SIEML).

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion au SIEML de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire et le retrait de la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre.

Il a aussi été approuvé les réformes statutaires proposées ayant pour objet de doter le syndicat d'une compétence supplémentaire en matière de production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable, d'exploitation de solutions informatiques et d'installation de systèmes communicants.

Enfin, il a été approuvé la réforme visant à modifier la gouvernance du SIEML en tenant compte des évolutions intercommunales intervenues ces dernières années.

2 / RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement d'une convention de découvert avec la caisse d'épargne portant sur un montant de 250 000€ pour une année.

3 / OCTROI D'UNE SUBVENTION AUX AESCA.

Comme chaque année, une somme de 4 900 € inscrite au budget et destinée à financer les AESCA (Activités Extra-Scolaires, Culturelles et Associatives) dispensées aux enfants scolarisés sur Tiercé a été répartie entre les différentes associations qui accueillent les élèves.

4 / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE CONTRACTUEL POUR L'ACTUALISATION DU TRAITEMENT DEMATERIALISE DES DOSSIERS DU PERSONNEL ET L'AIDE A LA MISE EN OEUVRE DU RGPD.

Afin d'actualiser le traitement dématérialisé de l'ensemble des dossiers du personnel, et d'aider à la mise en œuvre du RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles), le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe contractuel sur une durée de cinq semaines.

5 / MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Afin de permettre l'intégration d'un agent contractuel, le Conseil Municipal a modifié le tableau des emplois en supprimant un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et en créant un poste d'adjoint administratif à temps complet.